

LETTRE LXXVIII.

A SALVINA.

Jérôme adresse des consolations à Salvina, femme de la plus haute noblesse, au sujet de la mort de son mari Nebridius; après l'éloge du défunt, il s'instruit sur la manière dont elle doit élever les enfants qui lui restent de lui, et sur la vie qu'elle doit mener elle-même; il l'engage à ne pas contracter de nouveaux liens.

1. Je crains que le devoir ici ne soit regardé comme une ambition, qu'en imitant l'exemple de celui qui disait : « Apprenez de moi, parce que je suis doux et humble de cœur », *Matth.* xi, 29, nous ne soyons accusés d'obéir à l'amour de la gloire, de nous glisser dans un palais royal, sous prétexte de consoler une veuve, une femme plongée dans l'affliction; de rechercher l'amitié des grands en accomplissant le ministère de la parole. C'est ce que ne pensera pas assurément celui qui connaît ce précepte : « Dans le jugement, ne regardez pas à la personne du pauvre. » *Levit.* xix, 15. Tout en voulant exercer la pitié, nous ne devons pas juger d'une manière inique. Ce n'est pas au poids des hommes, c'est à celui des choses que chacun doit être jugé. Ni les richesses ne sont une défaveur pour le riche s'il en use bien; ni la pauvreté ne recommande le pauvre si dans l'indigence et les haillons il ne se tient pas à l'abri du péché. Nous avons l'exemple de ces deux choses, et dans le patriarche Abraham et dans les faits qui nous

EPISTOLA LXXVIII.

AD SALVINAM.

SALVINAM mulierem nobilissimam de Nebridi mariti morte consolatur; et, post mortui viri laudes, quo modo superstitis ex eo parvulus, educare, quatenus ipsa vitam traducere debeat, docet; et a secundis nuptiis dehortatur.

1. Vereor ne officium puleur ambitio; et quod illius exemplo facimus, qui ait : « Discite a me, quia mitis sum et humilis corde, » *Matth.* xi, 29, gloria facere appetitio dicatur; et non viduam alloqui et in angustia constitutam, sed sola nos insinuare regali; et sub occasione sermonis, amicitias potentium querere. Quod liquido non putabit, qui scierit esse preceptum : « Personam pauperis non accipies in iudicio; » *Levit.* xix, 15; ne sub pretextu misericordie, quod injustum est iudicemus. Unusquisque enim non hominum, sed rerum pondere iudicandus est. Nec diviti obsunt opes, si eis bene utatur; nec pauperem egestas commendabilior facit, si inter sordes et inopiam peccata non caveat. Utriusque nobis rei testimonium, et Abra-

entourent : Au comble des richesses, celui-là fut l'ami de Dieu; beaucoup aujourd'hui sont surpris dans le crime et punis par les lois. Nous parlons maintenant à une personne pauvre dans l'opulence, pauvre au point d'ignorer ce qu'elle possède. Nous ne nous occupons pas de sa fortune, mais seulement de la pureté de son âme. Nous parlons à une personne dont le visage nous est inconnu, mais dont les vertus sont manifestes, qui nous est recommandée par sa bonne réputation, dont la jeunesse rend la chasteté plus respectable. Elle a pleuré la mort de son jeune mari de manière à servir d'exemple à toutes les femmes; elle l'a supportée comme un départ, et non comme une perte. La grandeur de la privation a fait éclater la religion de son âme. Elle regrette son Nebridius absent, sans oublier qu'il est encore présent dans le Christ. Pourquoi donc écrivons-nous à celle qui ne nous est pas connue? Pour une triple cause : D'abord, parce que, en vertu de notre sacerdoce, nous aimons tous les chrétiens comme nos enfants, et que leur progrès dans le bien est notre gloire; ensuite, parce que le père du défunt nous était uni d'une étroite amitié; enfin, et c'est la raison la plus forte, parce que je n'ai pu rien refuser à la prière de mon fils Avitus. Dépasant cette veuve qui sollicitait le juge impitoyable, *Luc.* viii, et me citant l'exemple de tant d'autres à qui j'avais écrit dans la même conjoncture, il m'a

ham Patriarcha, et quotidiana exempla suppeditant : quorum alter in summis divitiis amicus Dei fuit; alii quotidie in sceleribus deprehensi, penam legis solvunt. Alloquimur igitur pauperem divitem, ut nesciat ipsa que possidet. Neque enim maritum ejus distulimus, sed animam puritatem. Loquimur ad eam cujus faciem ignoramus, et virtutes novimus, quam nobis fama commendat, cujus venerabiliorum pudicitiam adolescentia facit. Quam mortem juvenis mariti sic levit ut exemplum conjugii dederit; sic tulit ut eum profectum crederet (al. *crederes*), non amissum. Orbitalis magnitudo, religionis occasio fuit. Nebridium enim sic querit absentem ut in Christo presentem novit. Cur ergo ad eam scribimus qui ignoramus? Triplex nimirum causa est : prima, quia pro officio Sacerdotii omnes Christianos filiorum loco diligimus, et profectus eorum nostra est gloria; altera, quia pater defuncti intima mihi necessitudine copulatus fuit; extrema, que et validior, quod filio meo Avito roganti negare nihil potui; qui crebris litteris interpellatorem duri iudicis viduam, *Luc.* viii, superans, et multorum miti-

tellement représenté dans ses fréquentes lettres combien il serait honteux pour moi de refuser, que j'ai fermé les yeux sur mes propres répugnances pour ne plus voir que son désir.

2. Un autre louera peut-être Nebridius de ce qu'il était né de la sœur d'une impératrice, et de ce que, élevé par les soins de sa tante, il mérita l'affection du très-invincible empereur, au point que celui-ci lui choisit une femme de la plus haute noblesse, et s'assura par un tel otage la soumission de l'Afrique qui tendait à se séparer en recourant à la guerre civile (1). Ce que je dois proclamer dès le début, c'est que, pressentant en quelque sorte les approches de la mort, il vint au milieu des splendeurs de la cour, parmi les suprêmes dignités dont il était honoré, comme s'il était persuadé qu'il allait quitter la terre appelé par le Christ. L'Histoire sacrée nous rapporte que le centurion Cornelle, chef de la cohorte italique, fut tellement agréable à Dieu qu'il reçut un ange en ambassade, et que ce divin messager lui fit connaître que tout le mystère dans lequel l'apôtre Pierre passa des étroites limites de la circoncision au vaste champ des Gentils, était une récompense méritée par celui qui, baptisé le premier par l'Apôtre, inaugura le salut des nations. Il est écrit de lui : « A Césarée se trouvait un homme nommé Cornelle, centurion de la cohorte

(1) Le jeune Nebridius dont saint Jérôme loue les vertus et déplore la mort prématurée, était un neveu de l'empereur Théodose, puisqu'il avait pour mère la sœur de l'impératrice Celia Flaccilla. Sa jeune femme, Salvina, à qui le saint docteur écrit cette belle et touchante lettre, était fille de Gildon, roi de Mauritanie. Théodose avait procuré ce mariage dans le but de consolider la paix et la soumission de l'Afrique, toujours prête à secouer le joug.

ad quos ante super eorum materia scripseram, exemplo proponens, ita suffudit pudorem negantis ut plus considerarem quid ille cuperet quam quid me facere conveniret.

2. Alius forsitan laudet Nebridium quod de sorore generatus Augustae, et in matertera nutritus sinu, invictissimo Principi ita carus fuit ut ei conjugem nobilissimam quaereret, et bellis civilibus Africam dissidentem, hac velut obside sibi fidam redderet. Mihi a principio statim illud est predicandum, quod quasi vicinae mortis praeiens, inter fulgorem palatii et honorem culmina que statem antebant, sic vixit ut se ad Christum crederet profecturum. Sacra narrat historia Cornelium centurionem cohortis Italicae in tantum acceptum Deo ut Angelum ad eum mitteret, et omne mysterium, quo Petrus de circumcissionis angustia transferebatur ad preputii latitudinem, ad illius merita pertinere doceret qui primus Apostolo baptizatus, salutem Gentium dedicavit. Scriptumque est de eo :

appelée Italique, plein de religion, craignant Dieu avec toute sa famille, faisant beaucoup d'aumônes au peuple, et priant Dieu sans cesse. » *Act.* x, 1, 2. Je n'ai qu'à changer le nom, et tout ce qui est dit de cet homme, je l'applique à Nebridius. Son amour pour la religion et pour la chasteté fut tel qu'il entra parfaitement pur dans l'état du mariage; il craignait si bien Dieu avec toute sa maison que, oubliant ses dignités, il vivait habituellement avec les clercs et les moines; il répandait dans le peuple des aumônes tellement abondantes que sa porte était toujours envahie par des essaims de pauvres et d'infirmes; par sa continuelle application à la prière il a mérité le plus grand de tous les biens : « Jeune il a été retiré du monde, de peur que la perversité n'altérât ses sentiments, parce que son âme était agréable à Dieu. » *Sap.* iv, 11. Je puis donc détourner encore en ce sens la parole de l'Apôtre : « En vérité j'ai reconnu que Dieu ne fait point acception de personnes, et qu'en toute occasion, quiconque craint Dieu et met en pratique la justice, est agréable à ses yeux. » *Act.* x, 34. Dans la carrière des armes, ni la casaque ni le baudrier ni les gardes qui l'entouraient ne portèrent atteinte à son âme; car, sous les livrées d'un chef, il en servait un autre. C'est également en vain qu'on se couvre d'un vil manteau, d'une grossière tunique, qu'on n'a nul soin de son

« Erat vir quidam in Caesarea, nomine Cornelius, centurio cohortis quae dicitur Italica, religiosus et timens Deum cum omni domo sua, faciens elemosynas multis plebi, et orans Deum semper. » *Act.* x, 1, 2. Quidquid de illo dicitur, hoc nomine commutato, in Nebridio meo vindico. Sic religiosus fuit et amator pudicitiae ut virgo sortiretur uxorem; sic timens Deum cum universa domo sua, ut oblitus dignitatis, omne consorium cum Monachis haberet et Clericis; tantaeque elemosynas faceret in populis ut fores ejus pauperum ac debillium obsiderent examina; certe sic semper orans Deum ut illi quod optimum esset eveniret : « Raptus est ne malitia mutaret mentem ejus, quia placita erat Deo anima illius. » *Sap.* iv, 11. Unde et ego possum super eo vere abuti Apostoli voce dicentis : « In veritate cognovi quoniam non est personarum acceptor Deus; sed in omni proposito, qui timet Deum et operatur iustitiam, acceptus est illi. » *Act.* x, 34. Nihil nocuit militanti paludamentum, et baltheus, et apparitu-

corps, qu'on étale une pauvreté feinte, quand on détruit par les œuvres la dignité de la profession. Nous lisons aussi dans l'Évangile le témoignage rendu par le Seigneur à un autre centurion : « Je n'ai pas rencontré une aussi grande foi dans Israël. » *Math. viii, 10.* Revenons aux temps anciens : Joseph, dont la vertu s'était démontrée dans l'indigence et les richesses, qui dans l'esclavage et la domination avait conservé la même liberté d'âme, après avoir reçu les ornements royaux de Pharaon lui-même, ne fut-il pas tellement cher à Dieu que, s'élevant au-dessus de tous les patriarches, il devint le père de deux tribus ? Daniel et les trois enfants étaient déposés aux richesses de la Babylonie, ils figuraient parmi les princes de cette nation ; mais, ministres de Nabuchodonosor en apparence, ils étaient dans le cœur les serviteurs de Dieu. Mardochee et Esther, dans la pourpre, la soie et les pierres précieuses, triomphaient de l'orgueil par l'humilité ; et tel fut leur mérite qu'étant captifs ils commandaient aux vainqueurs.

3. En parlant de la sorte, je veux montrer que ce jeune homme fit de ses alliances royales, de ses trésors, des insignes de la puissance, autant d'instruments de vertu, réalisant cette parole de l'Écclésiaste : « Comme protège la sagesse, ainsi

protège l'argent. » *Ecc. vii, 13.* Et ne nous hâtons pas de croire que ce témoignage soit contredit par celui-ci : « Je vous le dis en vérité, le riche entrera bien difficilement dans le royaume des cieux ; » *Math. xix, 23, 24* ; et cet autre : « Je vous le dis, il est plus facile pour un chameau de passer par le trou d'une aiguille que pour un riche d'entrer dans le royaume des cieux. » *Marc. x, 24, 35.* Autrement, le publicain Zachée, dont la richesse est mentionnée dans l'Écriture, paraîtrait avoir obtenu le salut à l'encontre de cette sentence. Quant à savoir comment ce qui est impossible aux hommes devient possible auprès de Dieu, l'Apôtre nous l'enseigne dans le conseil qu'il donne à Timothée : « Prescrivez aux riches de ce siècle de ne pas se livrer au souffle de l'orgueil, de ne pas mettre leur espérance en des biens incertains, mais d'espérer plutôt en Dieu, source de vie, qui seul nous fournit abondamment les choses nécessaires à notre usage. » *I Tim. vi, 17.* Que les riches répandent des bienfaits, qu'ils s'adonnent aux bonnes œuvres, accordant avec facilité, partageant avec les pauvres ; qu'ils se fassent ainsi de leurs trésors un solide fondement pour l'avenir, afin d'entrer en possession de la véritable vie. Nous apprenons par là de quelle façon le chameau peut passer par le trou d'une aiguille, comment un animal

rum catervas ; quia, sub habitu alicuius, alteri militabat. Sicut e contrario aliis nihil prodest vile palliolum, furva tunica, corporis illicivae, et simulata paupertas, si nominis dignitate operibus destruant. Legimus, et in Evangelio de alio centurione Domini testimonium : « Nec in Israel tantam fidem inveni. » *Math. viii, 10.* Et ut ad superiora redeamus, Joseph, qui et in egestate et in divitiis dedit experimenta virtutum, qui et servus et dominus, docuit anime libertatem ; nonne post Pharaonem regis ornatus insignibus, sic Deo carus fuit ut super omnes Patriarchas, duarum tribuum pater fieret ? Daniel et tres pueri sic praesertim Babylonie (a) opibus, et sic erant inter principes civitatis, ut habitum Nabuchodonosor, Deo mente servirent. Mardocheus et Esther inter purpuram, sericum et gemmas, superbiam humilitate vicierunt, tantique fuerit meriti et captivi victoribus imperarunt.

3. Hinc illuc tendit oratio ut ostendam juvenem meum conjunctionem regalis sanguinis, et affluentiam divitiarum, quae insignia potentatis, materiam habuisse virtutum, dicente Ecclesiaste : « Sicut protège

sapientia, sic protigit et pecunia. » *Ecc. vii, 13.* Nec statim illic huic testimonio putemus adversum : « Amen dico vobis, difficile dives intrabit in regnum caelorum ; » *Math. xix, 23, 24* ; et rursum : « Dico vobis, facilis est camelum per foramen acus transire quam divitem intrare in regnum caelorum. » *Marc. x, 24, 25.* Alioquin Zachaeus publicanus, quem ditissimum commemorat Scriptura, contra hanc sententiam salvus videbitur. Sed quomodo quod apud homines impossibile est, apud Deum possibile fiat, Apostoli consilium docet scribentis ad Timotheum. « Divitiis huius saeculi praecipue, non superbe sapere, nec sperare in incerto divitiarum suarum, sed in Deo vivo, qui praestat nobis omnia abundantem ad fructum. » *I Tim. vi, 17.* Benefaciant, divites sicut in operibus bonis, facile tribuant, communicent, thesaurizent sibi futuram vitam in futuro, et apprehendant veram vitam. Dilectimus quomodo camelus latrore possit per foramen acus, quomodo animal tortuosum, deposito pondere sarcinarum, assumpti sibi pennas columbae, Ps. lvi, et requiescat in ramis arboris, que de sinapis

(a) Legimus operibus, ut quidam Mss. ipso Victorio teste restitunt, et liquido constat ex Daniel. 2, 49 : « Constituit Nabuchodonosor septem OPERA provinciae Babiloniae Syriacae, Mithae, et Abdenago. » Excusi tamen omnes et plerique manus errata habent operibus, sic forte ab antiquo scripturae literarum compendio scriptum. (Edit. Migne.)

raboteux, déposant sa lourde charge, peut prendre les ailes de la colombe, *Psal. lvi*, et reposer sur les branches de l'arbre produit par le grain de sénévé. *Math. xiii.* Nous voyons dans Isaïe, ix, les chameaux de Madian, d'Epha et de Saba, portant l'or et l'encens dans la ville du Seigneur. Figure de ces mêmes chameaux, les marchands ismaélites portent aux Égyptiens les parfums, les baumes qui poussent dans Galaad, *Jerem. viii*, et qui servent à cicatriser les blessures ; ils sont assez heureux pour acheter et revendre Joseph, *Genes. xxxvii*, et leur commerce devient le salut du monde. Mais la fable même d'Esop nous apprend que la souris dont le ventre est trop plein ne peut plus repasser par le même trou.

4. Ainsi donc, notre Nebridius, méditant chaque jour cette parole : « Ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation et le piège du diable, ils sont le jouet de leurs désirs, » *I Tim. vi, 9*, consacrait à l'usage des pauvres tout ce qu'il tenait de la munificence de l'empereur, tout ce que lui rapportaient ses charges. Il n'ignorait pas ce précepte du Seigneur : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez, et donnez-en le prix aux pauvres ; puis, venez et suivez-moi. » *Math. xix, 21.* Et, comme il ne pouvait pas accomplir ce conseil à la lettre, ayant une femme, de petits enfants, une

nombreuse maison, il se faisait des amis avec les trésors dont abuse l'iniquité, des amis qui le recevraient dans les tabernacles éternels. *Luc. xvi.* Il ne rejetait pas la charge d'un seul coup, comme firent les apôtres abandonnant à la fois leur père, leur filet et leur barque ; *Ibid. v* ; mais, faisant un partage équitable, il subvenait de son superflu à l'indigence des autres, afin que leur abondance vint plus tard suppléer à sa propre indigence. *II Corinth. viii.* Celle-là même à qui est écrit est destiné, n'ignore pas que je raconte, non ce que j'ai vu, mais ce que j'ai ouï dire ; et que ce n'est pas un sentiment de reconnaissance personnelle qui me fait parler, comme c'était l'usage chez les écrivains de la Grèce. Loin des chrétiens un tel soupçon ! « Ayant la nourriture et le vêtement, nous n'en demandons pas davantage. » *I Tim. vi, 8.* Quand il suffit de quelques pauvres légumes, d'un pain grossier, quand on n'a qu'une table frugale, les richesses sont superflues ; là n'existe pas l'adulation, qui se propose avant tout l'intérêt. Un témoignage est évidemment sincère, dès qu'on n'a plus aucune raison de mentir.

5. Il ne faut pas qu'on s'imagine que je n'ai rien à louer dans Nebridius si ce n'est ses aumônes ; et c'est déjà une grande chose, que d'avoir ainsi pratiqué la charité, puisqu'il est dit : « Comme l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône éteint

semente succrevit. *Math. xiii.* Legimus in Issia, camelos Madian et Epha et Saba, aurum et thus ab urbem Domini deportantes. *Isai. ix.* In typo horum camelorum, Ismaelitis negotiosos stacten et thymianam et resinam, que nascitur in Galaad, *Jer. viii*, et ceterum vulneribus obducit, *Egyptiis* deferant ; tanquam felicitatis sunt ut ornant et vendant Joseph, *Gen. xxxvii*, et mercimonium eorum salus mundi sit. Docet et *Esopi* fabula plenum muris ventrem per angustum foramen egredi non valere.

4. Ergo Nebridius meus quotidie illud revolvens : « Qui voluit divites fieri, incidit in temptationem et laqueum diaboli, et desideria multa, » *I Tim. vi, 9*, quidquid et Imperatoris largitio, et honoris insulse desiderat, in usus pauperum conferebat. Noverat enim a Domino esse praecipuum : « Si vis perfectus esse, vade, vende omnia que habes, et de pauperibus, et veni, sequere me. » *Math. xix, 21.* Et quia hanc sententiam implere non poterat, habens uxorem et parvulos liberos, et multam familiam, faciebat sibi amicos de laqueo mammona, qui se recipere in aeterna tabernacula. *Luc. xvi.* Nec semel abiecit sarcinam, quod fece-

runt Apostoli, patrum, rete et naviculam relinquentes ; *Id. v*, sed ex aequalitate, aliorum inopia eam abundantissimo comminabat, ut postea illorum divitiis huius indigentiam sustentarent. *II Cor. viii.* Sed ipsa qui libellus hic scribitur, me non nota, sed audita narrare ; nec ex aliquo in me beneficio, scriptorum more Graecorum, gratiam lingua reddere. Procul a Christianis ista suspicio. « Habentes victum et vestitum, his contenti sumus. » *I Tim. vi, 8.* Ubi vile olusculum, et cibaribus panis, et cibus potiusque moderatus, ibi nulla adulatio, qua vel praecipue fructum respicit. Ex quo colligitur, fidele esse testimonium quod causas non habet mentiendi.

5. Ac ne quis putet me solas in Nebridio predicare elemosynas, quanquam et has exercuisse sit magnum, de quibus dicitur : « Sicut aqua extinguit ignem, ita elemosyna extinguit peccatum, » *Ecc. iii, 33*, ad ceteras virtutes ejus veniam, quam singulis in paucis hominibusprehendimus. Quis fornicem regis Babylonii sine adulatione ingressus est ? *Dan. v.* Cuius adolescentem *Egyptia* domina pallium non tenuit ? *Gen. xxxix.* Quae uxor Eunuchoi nullos creat liberos voluptate

le péché. » *Ecll.* iii, 35. J'en viens à ses autres vertus, dont chacune ne se rencontre que chez un petit nombre d'hommes. Quel est celui qui est entré dans la fournaise du roi de Balyone sans s'y brûler ? *Dan.* iii. Quel est l'adolescent que la femme égyptienne n'a pas retenu par son manteau ? *Genes.* xxxix. Quelle est la femme mariée qui n'ait pas voulu devenir mère, alors même qu'elle était privée de son mari ? Quel est l'homme que n'éclairait cette distinction établie par l'Apôtre : « Je vois dans mes membres une loi qui lutte contre la loi de mon âme, et qui m'entraîne à la captivité du péché, sous l'empire des sens. » *Rom.* vii, 23. Chose admirable à dire, nourri dans le palais, partageant la table et les leçons des fils de l'empereur, Arcadius et Honorius, à qui la terre entière fournit les mets les plus variés, dont les terres et les mers sont les esclaves, dans cette affluence de tous les biens, à la fleur même de l'âge, il fut d'une telle modestie qu'il éclipsait la pudeur virginale, et ne fournit jamais un prétexte à des propos honteux. Vivant avec ceux qui sont élevés dans la pourpre, leur compagnon, leur parent, suivant avec eux les mêmes études, ce qui concilie les âmes même des étrangers, il ne se laissa pas aller à l'enflure, il ne porta jamais sur les autres hommes un regard dédaigneux ; aimable pour tous, il aimait les princes comme des frères et les respectait comme des maîtres ; il faisait profession

transacta ? Quem hominum disputatio illa non terreat : « Video aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis mee et captivum me ducentem in lege peccati, que est in membris meis ? » *Rom.* vii, 23. Mirum dictu est, nutritus in palatio, confubernalis et condiscipulus Augustorum (Arcadii et Honorii), quorum mensse ministrat orbis, et terræ ac mariæ servium, inter rerum omnium abundantiam, in primo ætatis flore, tantæ reverendiæ fuit ut virginalem pudorem vinceret, et ne levem quidem obsceni rumoris in se fabulam daret. Deinde purpuratorum propinquo, sociis, consobrino, iisdem cum ambobus studiis eruditus, (quæ res etiam exterorum mentes sibi conciliat) non est inflatus superbia, nec cæteros homines adducta fronte contempsit ; sed cunctis amabilis, ipsos principes amabat ut fratres, venerabatur ut dominos ; et in illorum salute, suam salutem positam fætebatur. Ministros autem eorum et universum ordinem palatii, quo regis frequentator ambitio, sic sibi caritate sociarat ut qui merito inferiores erant, officiis se pares arbitrantur. Difficile factu est gloriam virtute superare, et

de regarder leur vie comme la sienne propre. Quant à leurs serviteurs, aux officiers de tout rang, à ceux qui forment une cour nombreuse, il se les était unis d'une amitié si étroite qu'ils se persuadaient tous être ses égaux dans le service, quoique leur mérite fût bien inférieur. Il est difficile de triompher de la gloire par la vertu, d'obtenir l'affection de ceux au-dessus desquels on se trouve. Quelle est la veuve qui ne fut pas soutenue par sa protection ? Quel est l'orphelin dont il ne se montra pas le père ? Les évêques de tout l'Orient venaient lui porter les prières des malheureux, les vœux et les plaintes des persécutés. Tout ce qu'il demandait à l'empereur était aumône pour les pauvres, rançon pour les captifs, compassion pour les affligés. Aussi les princes eux-mêmes accordaient-ils volontiers ce qu'ils savaient devoir servir au bonheur d'un grand nombre, et non d'un seul.

6. Pourquoi différer la catastrophe ? Toute chair est une herbe, et toute sa gloire n'est que la fleur de l'herbe. » *Isa.* xl, 6. La terre est retournée à la terre dont elle était partie. Il s'est endormi dans le Seigneur, il est allé rejoindre ses pères, plein de jours et d'éclat, parvenu à l'heureuse vieillesse ; car c'est la sagesse qui fait les cheveux blancs de l'homme. *Sap.* iv. Dans une courte vie, il a rempli le cours de longues années. A sa place, nous avons ses enfants, doux gages de sa tendresse. Sa femme est la

ab his diligi quos præcedas. Quæ vidua non hujus auxilio sustentata est ? quis pupillus non in eo reperit patrem ? Totius Orientis Episcopi ad hunc miserorum preces et laborantium desideria conforabant. Quidquid ab Imperatore petebat, elemosyna in pauperes, pretium captivorum, misericordia in afflictos erat. Unde et ipsi Principes libenter prestabant quod sciebant, non uni, sed pluribus indulgere.

6. Quid ultra differimus ? « Omnis caro fenum, et cinis gloria ejus quasi flos feni. » *Isa.* xl, 6. Reversa est terra in terram suam : dormivit in Domino, et appositus est ad patres suos, plenus dierum ac luminis, et nutritus in senectute bona. Cæni enim hominis sunt sapientia ejus. *Sap.* iv. In brevi ætate tempora multa complevit. Tenemus pro eo dulcissimos liberos. Uxor heres pudicitia pretium est. Nevidicimus passio patrem querentibus exhibit.

« Sic oculos, sic ille manns, sic ora ferebat. » *Æneid.* iii. Scintilla vigoris paterni lucent in filio, et similitudo morum per speculum carnis erumpens. « Ingenues animos angusto in pectore versat. » *Georg.* iv. In-

riche héritière de sa chasteté. Un petit Nebridius représente son père à ceux qui le cherchent. « Tels étaient ses yeux, telles ses mains, tels son port et son visage. » *Æneid.* iii. Une étincelle de la vigneur paternelle reluit dans l'enfant, les mêmes sentiments rayonnent à travers le miroir du corps. « Une grande âme fait battre cette étroite poitrine. » *Georg.* iv. A côté de lui brille sa sœur, un bouquet de lis et de roses, l'ivoire et la pourpre mariant leurs couleurs. Elle est le portrait de son père, mais avec une teinte plus gracieuse et plus radoucie. Elle retrace en même temps l'image de sa mère, si bien qu'elle fond les deux dans un même corps. Elle est si douce et si suave qu'elle embellit toute la parenté. Auguste aime à la prendre dans ses bras ; l'impératrice se plaît à la serrer sur son cœur. Tous se la disputent. Elle est suspendue au cou, elle passe au mains de chacun. Parlant toujours et balbutiant encore, elle emprunte une grâce de plus à l'embarras de sa langue.

7. Vous avez donc, Salvina, des êtres qui réclament vos soins, et dans lesquels vous pouvez croire posséder encore le mari qui vous a quittée. « Voici l'héritage du Seigneur, la récompense de la maternité, le fruit de vos entrailles. » *Psal.* cxxvi, 3. Au lieu d'un homme, vous avez deux enfants ; l'amour s'est multiplié. Tout ce que vous deviez au père, reportez-le sur les enfants. Que leur présence comble le vide, et cal-

me les regrets par l'amour. Ce n'est pas un léger mérite devant Dieu que de bien élever les enfants. Ecoutez cet avertissement de l'Apôtre : « Qu'on choisisse une veuve n'ayant pas moins de soixante ans, qui n'ait eu qu'un mari, qui se soit honorée par les bonnes œuvres ; qu'on s'assure si elle a bien élevé ses enfants, pratiqué l'hospitalité, lavé les pieds des saints, donné largement aux pauvres, concouru à toute œuvre de bien. » *I Tim.* v, 9, 10. Vous connaissez les vertus qui vous incombent sans en excepter aucune, ce que vous devez à votre nom, par quels mérites vous maintenez le second degré de la chasteté. Ne soyez pas émue qu'on choisisse une veuve sexagenaire, et ne croyez pas que les jeunes soient repoussées par l'Apôtre. Persuadez-vous que vous êtes aussi choisie par celui qui disait à son disciple : « Que personne ne méprise votre jeunesse. » *Ibid.* iv, 12. Il est question de l'âge, et non de la continence. Il faudrait dire autrement que toutes celles qui sont devenues veuves avant soixante ans, seraient dans l'obligation de se remarier. Comme Paul organisait l'Eglise naissante, pourvoyait à toutes les classes de la société, principalement à celle des pauvres, dont le soin reposait sur lui en même temps que sur Barnabé, il voulait que les veuves qui ne peuvent plus travailler de leurs mains, qui sont des veuves véritables, se recommandant par l'âge et par la vie, fussent nourries aux

gibus et germana, rosarum et liliorum calathus, choris otiose commercium. Sic refert ore patrem ut ad venustatem propensionis sit. Sic matrem mixta pingit similitudine ut in uno corpore utrumque agnoscat. Ita suavitas est, et mellitula, ut honor sit omnium propinquo. Hanc tenera non dignatur Augustus ; hanc fovere in sinu Regina letatur. Certatim ad se omnes rapiunt. Pendet ex collo, hæret in brachiis singulorum. Garrula atque balbutiens, lingue offensione fit dulcor.

7. Habes igitur, Salvina, quos nutrias, in quibus virum absentem tenere te credas. « Ecce hereditas Domini, filii merces, fructus ventris. » *Ps.* cxxvi, 3. Pro uno homine duos filios recepisti, auctus est numerus caritatis. Quidquid debebas marito, redde filiis. Amore presentium absents desiderium tempera. Non est parvi apud Deum meritum, bene filios educare. Audi Apostolum commoneantem : « Vidua eligatur non minus amorum sexaginta, que fuerit unius viri uxor, in bonis operibus habens testimonium, si filios educavit, si hospitalis fuit, si sanctorum pedes lavit, si afflictis

abundanter præbuit, si omne opus bonum subsequenta est. » *I Tim.* v, 9, 10. Didicisti catalogum virtutum tuarum, quid debeas nominum tuo, quibus meritis secundum pudicitiam possideas. Nec te moveat quod sexagenaria eligatur vidua, et putes adolescentulas ab Apostolo reprobari. Et te credas eligi ab eo qui discipulo dixit : « Nemo adolescentiam tuam contemnat. » *Ibid.* iv, 12 ; non continentiam, sed etatem, Alioquin omnes que ante sexaginta annos viduæ sunt, hæc lege accipiunt maritos. Sed quia rudem Christi instituebat Ecclesiam, et omni ordini providebat, præcipueque pauperibus, quorum ei cura cum Barnaba fuerat demandata, illas vult Ecclesie opibus sustentari que propriis manibus non queunt laborare, que vere viduæ sunt, quas et ætas probat et vita. Hæc Sacerdos offendit Deum ob vitia liberorum. Ergo e contrario placatur Deus virtutibus eorum, « si permanserint in fide et caritate, et sanctitate cum pudicitia. » *I Tim.* ii, 15. « O Timothee, te ipsum castum custodi. » Absit ut sinistrum quippiam illi de te suspicari liceat ; sed ex abundantia lubricam etatem monuisse, pietatis est.

frais de l'Église. Le grand prêtre Héli encourt la colère divine à cause des vices de ses enfants. — Par contre, on doit plaire à Dieu par leurs vertus, « s'ils persévèrent dans la foi et la charité, dans la sainteté et l'innocence. » I *Tim.* II, 15. « O Timothée, conservez-vous chaste vous-même. » Loin de moi tout soupçon injurieux sur votre conduite; mais tenir en éveil un âge où les faux pas sont si fréquents, c'est de la piété. Ce que je vais dire, vous devez le prendre non pour vous, mais pour les années de la jeunesse. « Une veuve plongée dans les délices, vivante est déjà morte. » II *Tim.* V, 6. C'est le vase d'élection qui parle ainsi; cette sentence est extraite de ce trésor qui disait avec assurance : « Voulez-vous expérimenter la vérité de celui qui parle en moi, du Christ ? » II *Corinth.* XIII, 3. Il parlait de la sorte celui qui ne craignait pas d'avouer pour son propre compte la fragilité du corps humain : « J'é ne fais pas le bien que je veux, mais plutôt le mal que je ne veux pas. » *Rom.* VII, 19. « Voilà pourquoi je châtie mon corps et le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres je ne sois moi-même réproché. » I *Corinth.* IX. Si cet homme tremble, qui de nous sera en sécurité ? Si David l'ami du Seigneur et Salomon son enfant de prédilection sont tombés comme des hommes, à tel point que leur chute nous restât comme une éternelle leçon de pru-

(1) Il y avait à cette époque des esprits pointilleux, des âmes timorées, qui pour rien au monde n'eussent mangé d'un animal à quatre pieds, mais dont la conscience et l'estomac ne repoussaient ni les volailles les plus délicates ni les poissons les plus recherchés. Saint Jérôme n'est pas le seul à les tourner en ridicule, à les parer de ses traits. Saint Prosper d'Aquitaine ne les a guère ménagés dans son traité de la Vie contemplative. D'autres auteurs de même temps en parlent à peu près de la même manière.

Quæ dicturus sum, non tibi, sed puellaribus annis dicta intellige. « Vidua quæ in deliciis est, vivens mortua est. » *Tim.* V, 6. Hoc vas electionis loquitur; et de illo profertur thesaurus qui confidenter aiebat: « An experimentum queritis ejus qui in me loquitur Christus? » II *Cor.* XIII, 3. Hoc ille pronuntiavit qui libere sub persona suæ fragilitatem humani corporis fatebatur: « Non enim quod volo bonum, hoc operor, sed quod nolo malum. » *Rom.* VII, 19. « Et propterea subficio (ai. castigo) et redigo in servitutem corpus meum, ne alius prædicans, ipse reprobus inveniar. » I *Cor.* IX. Si ille timet, quis nostrum potest esse securus? Si David amicus Domini, et Salomon nobilis ejus, vincti sunt quasi homines, ut et ruinæ nobis ad cautionem, et peccitudinis ad salutem exempla præberent, quis in lubrica via lapsurus non metat? Procul sint a convivis tuis Phasides aves, crassi turtures, Attagen Ionics, et omnes aves quibus amplissima patrimonium avolant. Nec ideo te carnibus vesci non

dence et de repentir, qui ne craindrait de chuter aussi dans une voie glissante? Loin de vous repas les oiseaux du Phase et ceux de l'ionie, et les grasses tourterelles, et tous ces volatiles enfin qui font s'envoler les plus riches patrimoines. N'allez pas vous imaginer que vous ne mangiez plus de viande, parce que vous repoussez les succulents morceaux de sanglier, de lièvre ou de cerf. Ces choses-là (1) se jugent non par le nombre des pieds de l'animal, mais par le goût qu'on y trouve. Nous savons que l'Apôtre a dit: « Toute créature de Dieu est bonne, et rien ne doit être rejeté de ce qu'on reçoit avec actions de grâces: » I *Tim.* IV, 4; mais lui-même a dit aussi: « Il est bon de ne pas boire du vin et de ne pas manger de la chair; » *Rom.* XIV, 24; ailleurs encore: « Ne buvez pas trop de vin, stimulant de la luxure. » *Ephes.* V, 18. « Toute créature de Dieu est bonne. » Qu'elles entendent cela les femmes qui cherchent à plaire à leurs maris. Qu'elles mangent de la chair celles qui en sont les esclaves, celles qui, soumises au joug du mariage, n'ont en vue que la multiplication de la famille, et dont les fréquentes gestations appellent cet aliment. Pour vous qui dans la tombe de votre mari avez enseveli toutes les voluptés ensemble, dont les larmes versées sur son trépas ont effacé de votre visage le vermillon et la céruse, qui avez substitué la tunique de

putes et sum, leporum atque cervorum, et quadrupedum animantium esulentias reprobos. Non enim hæc pedum numero, sed suavitatis gustus judicatur. Scimus ab Apostolo dictum: « Omnis creatura Dei bona est, et nihil rejiciendum quod cum gratiarum actione percipitur; » I *Tim.* IV, 4; sed idem loquitur: « Bonum est vinum non bibere, et carnem non manducare; » *Rom.* XIV, 21; et in alio loco: « Nolite inebriari vino, in quo est luxuria. » *Ephes.* V, 18. Omnis creatura Dei bona est. Audiant hæc mulieres que sollicitæ sunt quomodo placeant viris. Comedant carnes, que carni servit, quarum fervor desipunt in cotium, que maritis alligatæ, generationi ac liberis danturam; que uteri portant foetus, earum et intestina carnibus impleantur. Tu vero que in tumulo mariti sepelisti omnes pariter voluptates; que litam purpuris diluisti; russa faciem, super feretrum ejus lacrymis diluisti; que pullam tunicam, nigrosque calcabos, candidas vestes et aurati socii depositione sumpstisti, nihil habes

deuil et de sombres chaussures à la blancheur des vêtements, à des socques dorés, vous n'avez besoin de rien que de persévérer dans le jeûne. Que la pâleur et l'oubli de toute recherche soient vos pierres. Qu'un lit moelleux ne flatte pas des membres encore jeunes. Que la chaleur des bains n'excite pas un sang bouillant encore. Ecoutez ce qu'un poète païen chante au sujet d'une veuve, Didon, qui veut vivre dans la chasteté: « Celui qui le premier s'est uni à moi, a ravi mon cœur; qu'il le conserve, après l'avoir emporté dans le tombeau. » *Enéid.* IV. Si tel est le prix d'un vil cristal, quel ne sera pas celui du plus pur diamant? Si, guidée par la seule loi de la nature, une veuve idolâtre condamne toutes les voluptés, que ne devons-nous pas attendre d'une veuve chrétienne, redevable de sa chasteté, non-seulement envers l'époux mort, mais encore envers celui qui l'appelle à partager son trône?

8. Je vous en prie, dans ces avis généraux, dans un discours qui s'adresse à la jeune femme, ne voyez pas avec indignation un soupçon injurieux et personnel; voyez-y l'expression d'une crainte, et nullement une oburgation: tout mon désir est que vous ignoriez même ce que je crains. C'est une chose bien délicate que la réputation d'une femme quant à la pudeur: c'est une fleur admirablement belle qui se flétrit et

tombe en décomposition au plus léger souflet, alors surtout que l'âge expose plus particulièrement au vice et que l'autorité du mari n'est plus là; son ombre seule est la protection de la femme. Que fait une veuve au milieu d'une nombreuse domesticité, parmi des essais de serviteurs? Pour n'avoir pas à les mépriser comme des êtres au-dessous d'elle, je veux qu'elle les redoute comme des hommes. En admettant qu'une grande maison réclame de tels offices, qu'on y propose un vieillard de mœurs honorables, et dont l'honneur relève la dignité même de la maîtresse de maison. J'en connais beaucoup qui, tenant leurs portes fermées au public, n'en étaient pas moins diffamées à l'occasion des domestiques; et le soupçon provenait du soin immodéré qu'elles avaient de leur personne, de leur brillant extérieur, des entraînements de leur âge, de cette fierté pleine d'assurance qu'inspire un amour caché; car cet amour, quelque habileté qu'on mette à le dissimuler, se trahit souvent d'une manière évidente, en traitant comme des serviteurs ceux dont on est le simple compagnon de servitude. Je dis cela par surcroît de précaution pour que vous gardiez votre cœur avec toute la vigilance possible, et que vous vous prémissiez contre tout ce qu'on pourrait imaginer sur votre compte.

9. Ne laissez pas marcher à côté de vous un

necesse aliud nisi perseverare in jejuniis. Pallor et sorde gemme tus sint. Plumarum mollities juvenilia membra non foveat. Balnearum calor novum adolescentulæ sanguinem non incendant. Audi quid ex persona Viduæ [Didoniæ] continentis ethnicius Poeta decantet: *Vidua*

Ille meos, prius qui me sibi junxit, amores

Abstrixit; ille habeat secum, servetque sepulcro.

Enéid. IV.

Si tanti vilissimum vitrum, quantum pretiosissimum margaritum? Si communi lege nature damnat omnes Gentilis vidua voluptates, quid expectandum est a vidua Christiana, que sumptibus suam non solum et dilecti qui defunctus est, sed et ei cum quo regnatura est?

8. Quæ te, ne generalia monita et conveniens puellari sermo personæ susceptionem tibi injurie moveat, et arbitraris me oburgantis animo scribere, non timentis; cujus votum est, te noscitur que metuo. Tænera res in feminis fama pudicitie est; et quasi hoc pulcherrimus cito ad levem marcescit auram, le-

(2) Antea leprosus cultus, non in excusis tantum liberis, sed etiam in Mæx, phœnicis, quam tumen scripturas referimus, idemque alterum volus repugnans ex Veronensis auctoritate, presertim cum facilis esset concilio, homines imperici caritatis vocabam aut qui insolentia offensus. Hinc supponitur, quod ad ejus similitudinem proximo accideret. Volens autem molles et lani dardine vates dixere elegantissimas, et corpore v. ita, quibus pili vultu orant, equo muliebriter facta. Vile Propert. lib. 4. Eleg. 8. nec enim plures exempla opus est. (Edit. Mg.)

vique flatu corrumpitur, maxime ubi et ætas consentit ad vitium, et maritalis deest auctoritas; cuius umbra tutamen uxoris est. Quid facti vidua inter familia multitudinem? inter ministrorum greges? quos nolo contemnat ut famulos, sed ut viros erubescat. Certe si ambitiosa domus hæc officia flagitat, prædicat his senem honestis moribus, cujus honor dominæ dignitas sit. Scio multas, clausis ad publicum foribus, non caruisse infamia servulorum; quos suspecto faciebat, aut callus immoderatus, aut crassi corporis nitor, aut atas apta libidini, aut ex conscientia amoris oculi, securos animi tumor; qui, etiam bene dissimulatus, frequenter erumpit in publicum, et conservas quasi servos despicit. Hoc ex abundantia dictum sit, ut omni diligentia custodias cor tuum, et caveas quicquid de te fingi potest.

9. Non ambulat juxta te calamistratus Procurator, non histrio fractus in feminam, non cantoris diabolici venenata dulcedo, non juvenis (a) volvus et nitidus.

procurateur élégant et frisé, un histrion qui n'est plus qu'une femmelette, un diabolique chanteur à la douceur empoisonnée, un jeune homme brillant et recherché. Rien de théâtral dans votre entourage, rien de mou dans les services qu'on vous rend. Ayez auprès de vous des veuves et de vierges, ne demandez un délassement qu'à votre sexe. C'est aussi par les mœurs des servantes qu'on juge les maîtresses. Mais, puisque vous avez auprès de vous une sainte mère, une tante vouée de tout temps à la virginité, vous ne devez pas vous jeter dans les périls des relations extérieures, votre famille vous donnant une aussi parfaite société. Ayez constamment dans les mains les divines Ecritures, et que vos prières soient assez multipliées pour que les traits des mauvaises pensées, qui frappent si souvent l'adolescence, viennent tous expirer sur ce bouclier. Il est difficile ou même impossible qu'un homme soit à l'abri des premiers mouvements de la passion, de ce qui en est comme le prélude, suivant le mot imagé dont se servent les Grecs et que nous devrions rendre par *antépassion*; l'étincelle du vice tombe dans tous les cœurs et les excite; de telle sorte que notre jugement est placé dans l'alternative de repousser ou d'accepter la pensée. De là ce que disait dans l'Evangile le souverain Maître de la nature : « Du cœur sortent les mauvaises pen-

sées, les homicides, les adultères, les fornications, les vols, les faux témoignages, les blasphèmes. » *Matth. xv, 19*. Il en résulte évidemment, d'après le témoignage d'un autre livre, que le cœur de l'homme est porté vers le mal dès son enfance. *Genes. viii, et* que l'âme flotte incessamment entre les œuvres de la chair et celles de l'esprit, énumérées par l'Apôtre, *Galat. v*, qu'elle est entraînée tantôt d'un côté et tantôt de l'autre par ses désirs. « Personne ne naît sans vices; le meilleur est celui qui en éprouve le moins. » *Horat. Sat. 1, 8*. C'est comme si, « dans un corps magnifique vous rencontriez des taches repoussantes. » *Ibid. 6*. Voilà ce que le prophète dit aussi, mais en d'autres termes : « J'ai été dans le trouble, et je n'ai point parlé; » *Psal. lxxvi, 5*; puis dans le même livre : « Mettez-vous en colère, et ne péchez pas. » *Psal. iv, 5*. Architas de Tarente disait à un fermier négligent : Je t'aurais déjà roué de coups, si je n'étais en colère. « La colère de l'homme n'opère pas la justice de Dieu. » *Jac. xx, 1*. Ce qui est dit d'un genre de perturbation, nous pouvons le rapporter à tous les autres. Se mettre en colère, c'est de l'homme : ne point céder à la colère, c'est du chrétien. De même, toute chair est entraînée vers les satisfactions charnelles, et par certains attraitis elle pousse l'âme à des voluptés qui lui donneraient la mort; mais il dépend de nous

Nihil artium scenicarum, nihil tibi in obsequiis molle jungatur. Hæbeto tecum vitærum et virginum choros, hæbeto tui secus solatium. Ex ancillarum quoque moribus dominum iudicantur. Certe cum tecum sancta sit mater, et lateri tuo amita hæreat virgo perpetua, non debet periculosæ externorum consortia querere, de tuorum sociolæte securæ. Semper in manibus tuis sit divina lectio, et tam crebræ orationes ut omnes cogitationum sagittæ, quibus adolescentia perenti solet, huiusmodi clypeo repellantur. Difficile est, quin potius impossibile, perturbationum initiis cætere quempiam, quas significantes Græci *antepassiones* vocant, nos, ut verbum veritatis et verbo, « antepassiones » possimus dicere, eo quod incentiva vitiorum, omnium titillent animos, et quasi in meditullio nostrum iudicium sit, vel abjicere cogitata, vel recipere. Unde et natura Dominus in Evangelio loquebatur : « De corde exeunt cogitationes male, homicidia, adulteria, fornicationes, furta, falsa testimonia, blasphemie. » *Matth. xv, 19*. Ex quo percipimus est, juxta alterius libri testimonium, proclivis esse cor hominis a pueritia ad matrem; *Genes. viii*; et inter opera carnis et spiritus, que

Apostolus enumerat, *Galat. v*, mediam animam fluctuare, nunc hæc, nunc illa cupientem.

Nam vilius nemo sine nascitur; optatus ille est qui minimis arguetur;

Horat. Sat. 1, Sat. 1, ut.

velut si

Egregio insperato reprehendans corpore navos.

Ibid. Sat. v.

Hoc est quod aliis verbis Propheta significat : « Turbatus sum, et non sum locutus; » *Psal. lxxvi, 5*; et in eodem volumine : « Irascimini, et nolite peccare. » *Psal. iv, 5*. Et illud Archite Tarentini ad villicum negligenter : Jam te verberibus enecassem, nisi iratus essem. « Ira enim viri iustitiam Dei non operatur. » *Jac. xx, 1*. Quod de una perturbatione dictum est, referamus ad cæteras. Securæ nasci hominis est, et iram non perferre, Christiani; sic omnis caro concupiscit quidem ea que carnis sunt, et quibusdam libidinis ad mortiferas animam voluptates trahit; sed nostrum est, voluptatis ardorem majore Christi amore restringere, et lascivius (al. *lascivia*) iumentum frenis insidie subjugare, ut non libidinem, sed cibos querat ac

d'imposer un frein aux affections sensuelles par un plus grand amour pour le Christ, de dompter la bête qui gémit en la soumettant au joug de la mortification, de telle sorte qu'elle désire non les excès, mais l'aliment nécessaire, et qu'elle porte l'Esprit saint d'un pas calme et régulier.

10. Que voulons-nous dire? Que vous devez reconnaître en vous l'humanité, et le danger dès lors, si vous n'y prenez garde, d'être subjuguée par les passions humaines. Nous sommes tous faits du même limon, nous avons la même origine : l'empire des mêmes passions s'exerce dans la soie et dans la bure. La passion ne craint ni la pourpre des rois ni les haillons du mendiant. Mieux vaut faire souffrir l'estomac que l'âme, commander au corps que d'en être l'esclave, chanceler d'innanition que d'exposer la chasteté. Ne nous flattons pas sitôt de pouvoir recourir à la pénitence, qui n'est après tout qu'un remède au malheur. Evitons une blessure que la douleur seule peut guérir. Autre chose est d'entrer au port du salut avec le navire intact et la cargaison entière; autre chose d'être ballotté nu sur la planche qu'on a saisie dans le naufrage, et d'être poussé par les flots qui se succèdent contre les flancs abruptes d'un rocher. Qu'une veuve ignore les concessions d'un second mariage; que cette parole de l'Apôtre lui de-

meure inconnue : « Mieux vaut se marier que brûler. » *1 Corinth. vii, 9*. Ôtez le pire, brûler, et l'autre terme, se marier, ne sera plus un bien véritable. Loin de nous la pensée d'adopter les calomnies des hérétiques. Nous savons que « le mariage est honorable et la couche immaculée. » *Hebr. xii, 4*. Même après son expulsion du paradis, Adam n'eut qu'une femme. Lamech le premier, cet homme maudit et sanguinaire, ce descendant de Caïn, divisa la côte en deux; et bientôt les eaux vengeresses du déluge dispersèrent le germe de la *digamie*. De là ce que dit l'Apôtre, dont l'indulgence est forcée par la crainte de la fornication, quand il écrit à Timothée : « Je veux que les jeunes veuves se marient, qu'elles aient des enfants, qu'elles soient mères de famille, et qu'elles n'offrent aucune occasion de médisance à l'ennemi. » *1 Tim. v, 14*. Il ajoute aussitôt la cause de cette permission : « Déjà quelques-unes se sont égarées à la suite de Satan. » Nous comprenons par là qu'il tend la main à celles qui sont tombées, et non la couronne à celles qui restent debout. Vous voyez ce que sont les secondes noces, préférables seulement à l'inconduite; « quelques-unes se sont égarées à la suite de Satan. » Donc, qu'une jeune veuve qui ne peut ou ne veut vivre dans la chasteté, prenne un mari plutôt que le diable.

11. Belle et désirable chose, en effet, que celle

desideret, et essorem Spiritum Sanctum, moderato atque composito portet incessu.

10. Quorsum ista? Ut hominem esse te noveris, et passionibus humanis, nisi caveris, subjicere. De eodem cuncti facti sumus luto, iidem compacti exordiis. In serico et in pannis eadem libido dominatur. Nec regum purpura timet, nec mendicantium spernit squalorem. Maltoque melius est stomachum te dolere quam mentem, imperare corpori quam servire, gressu vacillare quam pudicitia. Nec statim nobis penitentia subsidia blandiantur, quæ sunt infelicium remedia. Cavendum est vitium, quod dolore curatur. Aliud est, integra nave et salvis mercibus, portum salutis intrare; aliud, imperare herere tabula, et crebris fluctuum recursibus ad asperitatem saxa collidi. Nesciat vidua digamia indulgentiam, nec noverit illud Apostoli : « Melius est nubere quam uri. » *1 Cor. vii, 9*. Tolle quod pejus est « uri, » et per se bonum non erit nubere. Proci sunt hæreticorum calumniam. Scimus « honorabiles nuptias et cubile immaculatum. » *Hebr. xii, 4*. Eilam de Paradiso expulsus Adam, unam uxorem habuit. Primus Lamech maledictus et sanguinarius, et de

Caïn stirpe descendens, unam costam divisit in duas; et plantarium digamiam protinus dirivi pœna subvertit. Unde illud Apostoli, quod fornicationis meta indulgere compellitur, scribens ad Timotheum : « Volo adolescentulas nubere, filios procreare, matris familias esse, nullam occasionem dare adversario maledicti causa. » *1 Tim. v, 14*. Et cur indulserit statim subiecit : « Jam quædam declinaverunt post Satanam. » Ex quo intelligimus illum non stantibus coronam, sed jacentibus manum porrigere. Vide qualis sint secunda matrimonia, quæ lupanaribus præferuntur; « quia declinaverunt quædam post Satanam. » Ideo adolescentula vidua, quæ se non potest continere, vel non vult, maritum potius accipiat quam diabolum.

11. Pulchra nimirum et appetenda res, que Satanae comparatione suscipitur. Fornicata est quondam et Jerusalem, et divaricavit pedes suos omni transiensit. *Ezech. xvi, 25*. In *Ægypto* primum devirginata est, et ibi fractæ sunt mammae ejus. Cumque ad desertam venisset, et morarum Moysi ductoris impatientis, quasi castro libidinis faribunda dixisset : « Isti sunt filii tui, Israel, qui te eduxerunt de terra *Ægypti*. » *Ezech. xxxii, 29*

qu'on accepte de préférence à Satan. Jérusalem commit jadis la fornication et multiplia ses désordres. *Ezech. xvi, 25*. Elle perdit d'abord sa virginité dans la terre d'Égypte, la fut compromise son honneur. Après qu'elle fut arrivée au désert, et qu'impatiente des retards de Moïse son conducteur, elle se fut écriée comme dans l'exécration de la passion : « Voici les dieux, Israël, qui t'ont ramené de la terre d'Égypte, » *Exod. xxxii, 4*, elle reçut des préceptes contraires à son bien, des institutions funestes, qui devaient servir à la châtier, loin de la faire vivre. Faut-il donc s'étonner si les veuves imprudentes et désordonnées, dont l'Apôtre avait dit plus haut : « Quand elles ont prévariqué dans le Christ, elles veulent se marier, ayant déjà leur condamnation pour avoir trahi leurs premiers serments, » *1 Tim. v, 11*, reçoivent maintenant de lui cette triste autorisation de se remarier, cette institution déplorable ? Il leur accorde un second mari, comme il leur en accorderait un troisième, ou même un vingtième, si cela leur convenait, de manière à ce qu'elles puissent bien comprendre qu'on les soustrait à l'adultère plutôt qu'on ne les autorise à se marier. Tels sont les conseils que je vous donne, fille très-chère dans le Christ, et sur lesquels j'insiste, afin qu'oubliant le passé, vous tendiez de toutes vos forces vers l'avenir. Dans les rangs du veuvage, vous avez des modèles à retracer,

4, accepit precepta non bona, et justificationes pessimas, in quibus non viveret, sed puniretur. Quod ergo mirum si et lascivientibus viduis, de quibus in alio loco Apostolus dixerat : « Cum luxuriatis fuerint in Christo, muliere voluit, habentes damnationem, quia primam fidem iram fecerunt, » *1 Tim. v, 11*, concessit digamnia precepta non bona, et justificationes pessimas ; ita secundum indulgens maritum ut et tertium, et, si liberet, etiam vicesimum ; ut scirent sibi non tam viros datos quam adulteros amputatos ? Hanc, filia in Christo carissima, incalesco, et crebris repelo, ut posteriorum oblitâ, in priora te extendas, habens tui ordinis quam sequaris, Judith de Hebræa historia, et Annam filiam Phannelis de Evangelii claritate (al. *caritate*), que dicta est nocivis vasorumum pudicitie conservabat. Unde et altera in typo Ecclesie, diabolum cepit trucidavit ; altera Salvatorem mundi prima suscepit, sacramentorum causa futurorum. Illud in calce sermonis quæso, ut brevitatem libelli, non de inopia eloquii, vel de materia sterilitate, sed

Judith chez les Hébreux, Anne fille de Phannel en pleine lumière évangélique ; elles passaient les jours et les nuits dans le temple, par les prières et les jeûnes elles conservaient le trésor de la chasteté. Voilà pourquoi l'une, figure de l'Église, trancha la tête du diable ; et l'autre reçut la première dans ses bras le Sauveur du monde, admise à la connaissance des mystères futurs. En terminant je vous conjure d'attribuer la brièveté de cet écrit, non à la stérilité de la parole, moins encore à celle du sujet, mais à la grandeur d'une crainte respectueuse : je crains de fatiguer des oreilles inconnues, et je redoute même le jugement caché de ceux qui me liront.

LETTRE LXXX.

PRÉFACE DE RUFFIN SUR LES LIVRES D'ORIGÈNE

Ἡερί: Ἀπεχθω.

Ruffin, dans le but de persuader que tout le monde peut lire Origène désormais expurgé des erreurs qu'on lui attribue, loue Jérôme de partager en cela son sentiment, et le représente à tort comme l'auteur des opinions origénistes ; chose qui fit naître entre eux la plus profonde division.

1. Je sais que beaucoup de nos frères, poussés par le désir de posséder la science des Écritures, ont prié quelques érudits, des hommes versés dans la littérature grecque, de nous donner un Origène romain, de l'accommoder aux oreilles latines. Parmi ces érudits est notre collègue à qui l'évêque Damase avait demandé ce travail. Il a traduit du grec en latin deux homélies sur

de pudoria magnitudine castimes accidisse ; dum vereor ignotis me dia ingerere auribus, et occultum legentium iudicium pertimesco.

EPISTOLA LXXX.

SIVE PREFATIO RUFFINI IN LIBROS HEPTI APRON ORIGENIS.

Ruffinus, ut Origenem velati ad descriptis erroribus expurgatum, cunctis legendum obtrudat, Hieronymum suæ sententiæ socium laudat, et Origenianorum opinionum fautorem mentitur : quæ res maximum inter utramque dissidium peperit.

1. « Scio quam plurimos fratrum scientiæ scripturarum desiderio provocatos, poposcisse ab aliquantis eruditissimis viris et Græcorum litterarum peritis, ut Origenem Romanum facerent, et Latinis auribus innotescerent. Inter quos etiam frater et collega noster ab Episcopo Damasco deprecatus, cum Homiliis duabus de Cantico Cantico in Latinum transulisset ex Græco, ita in illo opere ornate magnificentique præfatus est ut curvis legendi Origenem, et aversissimè perquirendi desiderium commoveret, dicens illius animæ convenire

le Cantique des Cantiques ; et dans son introduction il a parlé avec tant de grâce et de magnificence, qu'il a provoqué dans chaque lecteur le plus ardent désir d'étudier et de fouiller Origène ; déclarant qu'on peut appliquer à ce génie la parole suivante : « Le roi m'a introduit dans sa chambre nuptiale. » *Cant. i, 3*. Comme il surpasse tous les écrivains dans les autres livres, ajoute-t-il, il s'est surpassé lui-même dans le Cantique des Cantiques. Le traducteur s'est engagé dans cette même préface à donner aux Romains le traité tout entier sur le Cantique des Cantiques, et la plupart des autres écrits d'Origène. Se complaisant toutefois, à ce que je comprends, dans son propre style, il poursuit un but plus glorieux : il veut être auteur plutôt qu'interprète. Pour nous, continuant une œuvre commencée et qui a fait ses preuves, nous tâchons de rendre exactement, mais non certes avec la même force d'éloquence, les pensées exprimées par ce grand homme. Je crains aussi qu'il n'arrive par ma faute que ce docteur dont la science et la sagesse ont mérité qu'il fût rangé immédiatement après les apôtres, ne soit de beaucoup amoindri par la pauvreté de notre langage.

2. Cette considération m'a souvent retenu, je n'osais me rendre à la prière de nos frères qui ne cessaient de me demander ce travail. Mais votre autorité, frère dont la foi nous sert à tous de

modèle, est si grande pour nous que l'inhabileté même ne saurait y résister. Pour me mettre donc à l'abri de vos pressantes instances, j'ai cédé, contrairement à mon dessein, avec la résolution cependant de suivre, autant que je le pourrai, l'ordre et la méthode de mes devanciers, et surtout d'un homme illustre, de ce Jérôme que j'ai mentionné plus haut. Il a traduit plus de soixante-dix opuscules d'Origène, qu'il a désignés sous le titre d'homélies, et de plus quelques-uns des volumes écrits sur l'Apôtre ; et, comme dans le grec se trouvent à certains égards, il a si bien fait disparaître toutes les aspérités, effacé toutes les taches dans sa traduction, qu'un lecteur latin ne saurait plus y rien trouver qui s'écarte de notre foi. Voilà le modèle que nous suivons dans la mesure de nos forces ; nous sommes fidèle à la marche qu'il a tracée, ne pouvant atteindre à son éloquence : tout ce qui dans les livres d'Origène se trouve en opposition ou même en désaccord avec lui-même, nous l'écartons avec soin. La cause de ces variantes, nous vous l'avons exposée dans le court appendice qui suit l'Apologie de Pamphilien en faveur des livres de ce même Origène, œuvre publiée par nous ; et là nous avons démontré d'une manière évidente, nous le croyons, que les livres de ce génie ont subi de fréquentes altérations de la part des hérétiques ou d'autres hommes mal intentionnés, et celui surtout dont

quod dictum est : « Introduxit me rex in cubiculum suum ; » *Cant. i, 3* ; asserens quod, cum in cæteris libris omnes vivat, in Cantico Cantico etiam ipse se vicarit. Pollicitor sane, in ipsa Prefatione, se et ipsos in Cantico Cantico libros, et alios quam plurimos Origenis, Romanis auribus largiturum. Sed ille, ut video, in stylo proprio placens, rem majoris gloriæ sequitur, ut poter verbi sit potius quam interpres. Nos ergo rem ab illo quidem ceptam sequimur et probatam ; sed, non equis eloquentiæ viribus, tanti ornare possumus dicta. Unde vereor ne vitio meo id accidat, ut si vir quem ille alterum post Apostolos Ecclesiæ doctorem scientiæ ac sapientiæ merito comprobavit, (al. *comprobat*) inopia sermonis nostri longe esse inferior videatur.

2. « Quod ego sæpe (al. *sæpius*) considerans reticendum, nec deprecantibus me frequentat in hoc opus fratribus amueham. Sed tua vis, fidelissime frater Macari, tanta est cui obistere ne imperitia quidem potest ; propter quod ne le ultra tam gravem paterer exactorem, etiam cogita (al. *citra*) propositum meum

cessi ; ea tamen lege atque ordine ut, quantum fieri potest, interpetando sequar regulam præcessorum ; et ejus præcipue viri (Hieronymi), cuius superius fecimus mentionem ; qui cum ultra septuaginta libellos Origenis, quos Homilicos appellavit, aliquantos etiam de Tomis in Apostolum scriptis transulisset in Latinum, in quibus cum aliquanta officendalia inveniatur in Græco, ita eliminavit omnia, interpretando, atque purgavit, ut nihil in illis quod a fide nostra discrepet, Latinus lector inveniat. Hunc ergo etiam nos, licet non eloquentiæ viribus, disciplinæ tamen regolis in quantum possumus, sequimur, observantes scilicet ne (al. *ut*) ea que in libris Origenis a seipso discrepantia inveniuntur atque contraria, proferamus. Cujus diversitatis causam plenius tibi in Apologetico quem Pamphilianus pro libris ipsis Origenis scripsit, edidimus, brevissimo libello superaddido, in quo evidentiæ, ut arbitror, prolatam coruptis esse in quam plurimis ab Hæreticis et materialibus libris ejus ostendimus ; et istos præcipue quos nunc exigit ut interpreter, id est *τὰς Ἀρχαίας*, quod a de principiis, vel de principia-

vous me demandez maintenant la traduction, ayant pour titre *περί Αρχών, Des principes ou Des principautés*, livre qui du reste est plein d'obscurités et de passages extrêmement difficiles. Il traite là des sujets où les philosophes, après y avoir consacré leur vie toute entière, n'ont pu rien découvrir. Notre collègue a fait tout ce qui dépendait de lui pour présenter dans un sens orthodoxe ce que les autres avaient fait tourner à l'impénétrable, concernant l'action du Créateur et la condition des créatures. Toutes les fois donc que nous avons trouvé dans cet ouvrage un point qu'il avait déjà déterminé selon la vraie doctrine sur la Trinité, nous l'avons omis comme chose étrangère, comme une interpolation, ou bien nous l'avons présenté selon la méthode fréquemment affirmée par lui-même. S'il est des passages qu'il expose avec moins de clarté, parce qu'il s'adresse à des érudits, à des hommes qui savent d'avance, et qu'il veut passer rapidement, nous les avons rendus d'une manière plus claire, en nous emparant des explications qu'il a lui-même données dans d'autres livres, notre but étant de bien faire comprendre le texte. Nous n'avons rien dit de nous-même; et, quoique les emprunts ne fussent pas directs, nous avons toujours déclaré la source. J'ai formellement donné cet avertissement dans la préface, de peur de

bus (al. *potestabilibus*), dici potest, qui sunt revera alias et obscurissimi et difficilissimi. De rebus enim ibi talibus disputat in quibus Philosophi, omni sua etate consumpta, nihil invenire potuerunt. Hic vero noster quantum potuit id egit ut Creatoris fidem et creaturarum rationem (al. *creaturarum naturam*), quam illi ad impietatem traxerunt, ad pietatem ipse converteret. Si enim ergo nos in libris ejus aliquid contra (al. *circa*) id invenimus quod ab eo ceteris locis fideliter de Trinitate (al. *de pietate de*, etc.) fuerat definitum, veluti adulteratum hoc et alienum, aut praetorsimus, aut secundum eam regulam protulimus quam ab ipso frequenter invenimus affirmatam. Si qua sane, velut peritis jam et scientibus loquens, dum breviter transire vult, obscuras protulit; nos, ut manifestior fieret locus, ea quae de ipsa re in aliis ejus libris apertius legerramus, adjecimus, explanationi studentes. Nihil tamen nostrum diximus; sed, licet in aliis locis, dicta sunt tamen ipsi reddidimus (al. *sibi reddimus*). Hoc autem idcirco in Praefatione commonui, ne forte calumniam, inde se criminandi putarent invenisse materiam. Sed viderint ipsi quid perveris et contentiosi homines agant.

laisser aux calomnieux un sujet de récriminations. Aux autres maintenant de voir ce que peuvent des esprits querelleurs et pervers.

3. Nous avons du reste entrepris un labour aussi considérable, que Dieu seul nous fera compléter avec le secours de vos prières, non pour fermer la bouche aux détracteurs, ce qui ne saurait encore être accompli que par Dieu même, mais pour fournir un secours à ceux qui veulent avancer dans la science réelle. Et maintenant quiconque voudra copier ou lire ces livres, je l'adjure et le supplie, en présence de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, par l'espérance du futur royaume, par le mystère de la résurrection, par la pensée de ce feu éternel préparé pour le diable et ses anges, s'il ne veut pas hériter pour jamais de ce séjour « où sont les pleurs et les gémissements de dents, » *Math. viii, 12*, où « leur feu ne doit plus s'éteindre et leur ver ne mourra pas, » *Marc. ix, 43*, qu'il ne se permette de rien ajouter à cet écrit, d'y rien modifier; qu'il compare avec les exemplaires dont il s'est servi, corrigeant et rectifiant la copie sur le texte; qu'il n'admette pas un manuscrit incorrect ou confus, de peur que la difficulté du sens, si la copie n'est pas distincte, ne se complique de plus grandes obscurités.

3. « Nobis interim tantus labor, si tamen orantibus vobis Deus annuerit (al. *juverit aut adjuverit*), idcirco susceptus est, non ut calumniosorum ora (al. *calumniosis os*) (quod fieri non potest, licet forte etiam hoc Deus faciat) clauderemus; sed ut prolece ad scientiam rerum volentibus, materiam praeremus. Illud sane omnem qui hos libros vel descripturus est vel lecturus, in conspectu Dei Patris et Filii et Spiritus Sancti, conestor atque convenio, per futuri regni fidem, per resurrectionis ex mortuis sacramentum, per illum qui preparatus est diabolo et angelis suis ad ignem, sic non illum locum aeterna hereditate possideat « ubi est fletus et stridor dentium, » *Math. viii, 12*, et ubi « ignis eorum non extinguitur, et vermis eorum non morietur, » *Marc. ix, 43*, ne quis addat aliquid huic scripturae, ne auferat, ne infuset, ne immutet; sed conferat cum exemplaribus unde scripserit, et emendet ad litteram, et distinguat, et inemptatum vel non distinctum codicem non habeat; ne sensuum difficultas, si distinctus codex non sit, majores obscuritates legendibus generet. »

LETTRE LXXXI.

A RUFFIN.

Les perfides éloges de Ruffin faisant soupçonner Jérôme de tremper dans l'hérésie origénienne, celui-ci répond, sur les instances mêmes de ses amis, à la lettre précédente; il le prie de ne plus le louer ainsi désormais.

1. Vous-même m'apprenez que vous avez séjourné longtemps à Rome. Et je ne doute pas que vous n'avez été rappelé dans votre patrie par les vœux de vos parents spirituels, tandis que la mort d'une mère vous en tenait éloigné, et que vous redoutiez le surcroît d'une douleur, intolérable déjà malgré votre absence. Quand vous vous plaignez de ce que chacun suit son caprice et n'acquiesce pas à notre jugement, le Seigneur m'est témoin, ainsi que ma conscience, qu'il n'est plus intervenu depuis notre réconciliation un seul mouvement de rancune pouvant offenser quelqu'un; nous avons même pris toutes nos mesures pour qu'un accident ne pût pas devenir une cause de malveillance. Mais, si chacun s'imagine être dans son droit en faisant ce qu'il fait, qu'y pouvons-nous? s'il se persuade qu'il se défend plutôt qu'il n'attaque? La véritable amitié ne doit pas dissimuler ce qu'elle pense. La courte préface sur le *Περί Αρχών* m'a été envoyée; et par le style j'ai reconnu qu'elle était de vous. Là vous me lancez des traits per-

EPISTOLA LXXXI.

AD RUFFINUM.

Cum obliquis Ruffini laudibus in suspicionem traheretur haeresis Origeniana, incitantibus etiam amicis, respondet superiori epistola, qua eum monet ne se postea simili modo laudet.

1. Din te Romae moratum sermo proprius indicavit. Ne dubito spiritualium parentum ad patriam revocatum desiderio, quod matris luctus ire prohibebat, ne magis coram dolores quod absens vix ferre poteram. Quod quereris, stomacho suo unquamque servire, et nostro non acquiescere iudicio, conscientiae nostrae testis est Dominus, post reconciliatas amicitias, nullum interessesse remorem, quo quempiam laederemus; quin potius cum omni certamine providimus ne saltem causis in malevolentiam verteretur. Sed quid possumus facere, si unusquisque justo putat se facere quod facit? et videtur sibi remordere potius quam mordere? Vera amicitia quod sentit dissimulare non debet. Praefatiuncula librorum *περί Αρχών* ad me missa est, quam ex stylo intellexi tuam esse, in qua oblique, imo aperta ego petor. Qua mente sit scripta, tu videris: qua in-

LETTRE LXXXI.

fides, vous m'attaquez même à découvert. Dans quelle intention elle est écrite, à vous de le voir: le sens qu'on y doit attacher est évident pour les ignorants eux-mêmes. Je pouvais à mon tour, après avoir si souvent dans les exercices littéraires soutenu des controverses simulées, recourir à ces vieux artifices et vous louer à votre façon. Mais loin de moi la pensée d'imiter ce que je blâme en vous; j'ai même mesuré mes expressions, en repoussant les griefs élevés contre moi, de manière à ne pas blesser un ami, qui m'avait cependant blessé. Je vous en conjure, si vous avez désormais à vous appuyer sur l'exemple de quelqu'un, contentez-vous de vous-même. C'est un bien que nous nous proposons, ou c'est un mal: dans le premier cas, nous n'avons pas besoin du secours des autres; dans le second, le nombre de ceux qui s'égarent n'excuse nullement l'erreur. J'ai mieux aimé vous adresser cette demande que rendre publiquement coup pour coup, afin qu'il vous soit manifeste que je garde sincèrement l'amitié rétablie, et que selon la parole de Plaute, je ne tiens pas une pierre d'une main en présentant du pain de l'autre.

2. Mon frère Paulinien n'est pas encore revenu de notre patrie, et je pense que vous l'aurez vu à Aquilée chez le saint pontife Chromatius. Nous avons envoyé pour une cause particulière un

telligatur, et stultis patet. Poteram et ego, qui sapientissime figuratas controversas declamavi, aliquid de veteri artificio repetere, et tuo te more laudare. Sed abist a me ut quod reprehendo in te, imiter; quin potius ita sententiam temperavi ut et obiectum crimen e fugerem, et amicum quantum in me est, nec laesus laederem. Sed obsecro te ut, si deinceps aliquam sequi volueris, tuo tantum iudicio sis contentus. Aut enim bona sunt quae appetimus, aut mala. Si bona, non indigent alterius auxilio; si mala, praesentium multitudine non parit error patrociniatum. Haec apud te, amice, potius exposuisti volui quam laesistis publice deservire; ut animadvertas me reconciliatas amicitias pure colere, et non juxta, Plautinum sententiam, altera manu lapidem tenere, paenam offerre altera.

2. Fratrem meum Paulinianum nequum de patria reversum est, et puto quod eum Aquileiae apud sanctum Papam Chromatium videris. Sanctum quoque Presbyterum Ruffinum ob quamdam causam per Romam Mediolanum misimus; et oravimus ut nostro animo et obsequio vos videret. Caeterisque amicis eadem significavimus, ne mordentes invicem, consumamini ab in-

autre saint, le prêtre Rufinus par Rome à Milan, et nous l'avons prié de vous faire visite en notre nom et pour vous témoigner nos bons sentiments. Ma recommandation présente, je l'ai faite également aux autres amis : il ne faut pas vous mordre les uns les autres, si vous ne voulez pas vous dévorer réciproquement. Il appartient à votre modération, ainsi qu'à celle des vôtres, de ne fournir aucune occasion aux caractères impatients, de peur que tous ne me ressemblent pas et ne trouvent peu de goût à s'entendre louer en figure.

LETTRE LXXXII.

A THÉOPHILE.

Contre Jean, évêque de Jérusalem.

Théophile, évêque d'Alexandrie, avait écrit à Jérôme et aux moines qui vivaient avec lui, pour rétablir la paix entre eux et Jean évêque de Jérusalem; Jérôme lui répond qu'il ne demanderait pas mieux que de mettre un terme à la discorde et de voir régner la paix du Christ. Puis il justifie ses traductions latines d'Origène et l'ordination de son frère Paulinien, contre les plaintes de ce même Jean.

1. Je vois par votre lettre que vous possédez l'héritage du Seigneur, qui, sur le point de revenir à son Père, disait à ses apôtres : « Je vous donne ma paix, je vous lègue ma paix. » *Joan.* xiv, 20. Elle me prouve aussi que la bonté des pacifiques est pleinement votre partage. *Math.* v. Vous caressez comme un père, vous instruisez comme un maître, vous édifiez

vicem. Jam tue moderations est, et tuorum, nullam occasionem impatientibus dare, ne non omnes similes mei invenias, qui possint figuratis laudibus delectari.

EPISTOLA LXXXII.

AD THEOPHILEM.

Adversus Joannem Jerusalemitanum.

Missis à Theophilo Alexandrino Episcopo litteris ad se et Monachos qui secum degabant, ut pacem inter eos et Joannem Episcopum Jerusalemitanum reconciliaret, respondet nihil potius habere se quam ut distindum componatur, et pax Christi inter utroque reseruiatur. Suis deinde interpretationes Latinas Origènis, ac fratris Pauliniani ordinationem defendit adversus querimonias ejusdem Joannis.

1. Epistola tua hereditatis Domine te indicans possessorem, qui pergens ad Patrem, Apostolis loquebatur : « Pacem meam do vobis, pacem meam relinquo vobis, » *Joan.* xiv, 20, illius quoque felicitatis compositionem te esse testata est, in qua « beati pacifici » nuncupantur. *Math.* v. Blandiris ut pater, erudis ut magister, instituis ut Pontifex. Venisti ad nos non in

comme un pontife. Vous venez à nous, non avec l'austérité qui manie la verge, mais avec un esprit de bonté, de douceur et de mansuétude; dès votre première parole nous avons entendu l'humilité du Christ, qui sauva le genre humain, non par les éclats de la foudre, mais bien en vagissant dans la crèche, en se faisant sur la croix. Vous aviez lu ce qui longtemps auparavant avait été dit d'une de ses antiques figures : « Seigneur, souvenez-vous de David et de toute sa mansuétude; » *Psal.* xxxi, 1; puis, en dernier lieu, de lui-même : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » *Math.* xi, 19. Vous emparant de nombreux passages que les saints Livres renferment touchant la paix, volant comme une abeille à travers les champs si variés des Ecritures, vous avez recueilli dans un habile discours tout ce qu'il y a de suave et de propre à concilier les âmes. Courant déjà vers la paix, nous avons senti redoubler notre ardeur : nos voles étaient déployées, et le souffle actif de votre exhortation est venu les gonfler. Ce n'est pas avec répugnance et comme en nous faisant traîner, c'est avec empressement et d'une bouche avides que nous buvons aux sources rafraichissantes de la paix.

2. Mais qu'obtenons-nous, n'ayant en notre pouvoir que la volonté, tandis que la réalité nous échappe? Quoique la volonté ne soit pas

austeritate virge, sed in spiritu benignitatis et lenitatis et mansuetudinis; ut humilitatem Christi primo statim sermone resonares, qui mortaliem genus non fulminans et tonans, sed in pressis vagiens, et faciens rediavit in cruce. Legeras enim in typo illius ante predictum : « Memento, Domine, David et omnis mansuetudinis ejus; » *Psal.* xxxi, 1; et in ipso postea presentatum : « Discite a me, quia mitis sum et humilis corde. » *Math.* xi, 19. Unde et multa de sacris voluminibus super pacis laude perstringens, ac per varias Scripturarum campos more apuli volans, aliquod dulces et aptum concordie fuit, artificii quoque mensisti. Currentes igitur ad pacem incitati suavis : exposita ad navigandum vela, crebrior exhortationis tue aura complevit; ut non tam retractatibus et fastidiosis quam avidis (scilicet *quam ut avidis*) et plebis faucibus, dulcia pacis fluentia biberent.

2. Verum quid facimus, in quorum potestate voluntas tantum pacis est, non effectus? Et quantum voluntas quoque apud Deum propositi sui mercedem habet, tamen imperfectum opus etiam volentes non

privée de sa récompense auprès de Dieu, on n'en est pas moins plongé dans la tristesse quand l'œuvre n'aboutit pas; la volonté reste impuissante. L'Apôtre sachant bien que la paix réelle et vraiment digne de ce nom dépend de la volonté des deux parties, s'exprime en ces termes : « Autant qu'il est en vous, ayez la paix avec tous les hommes. » *Rom.* xii, 18. Le prophète s'écriait aussi : « La paix, la paix; mais où donc est la paix? » *Jerem.* iv, 10, d'après les Septante. Ce n'est pas une grande chose d'annoncer la paix par la parole, quand on la détruit par les actes. Autre est la réalité des efforts, autre la simple démonstration : vanter tout haut la concorde, et dans le fond imposer la servitude. Nous voulons la paix nous aussi; non-seulement nous la voulons, mais nous la demandons avec instance, pourvu toutefois que ce soit la paix du Christ, la paix véritable, une paix sans inimitié et dans laquelle ne soit pas enveloppée la guerre, une paix qui unit des amis et ne subjugué pas les adversaires. Comment donnons-nous à la domination le nom de paix, et ne donnons-nous pas à chaque chose son véritable nom? Où règne la haine, parlez de dissensions; ne proclamez la paix que là où règne la charité. Nous ne déchirons pas l'Eglise, nous ne nous séparons pas de la communion de nos pères; des le hereaan, je puis le dire, nous avons été nourris du lait catholique. Nul ne fait plus

fore contristat. Quod sciens et Apostolus, perfectissimum videlicet fuerit in ultimus partis voluntate consistere : « Quantum, inquit, ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes. » *Rom.* xii, 18. Et propheta. « Pax, pax. Et ubi est pax? » *Ser.* iv, 10, *Just.* LXX. Nihil enim grande est, pacem voce pretendere, et opere destruere. Aliud niti, aliud demonstrare; verbis sonare concordiam, re exigere servitutem. Volamus et nos pacem; et non solum volamus, sed et rogamus, sed pacem Christi, pacem veram, pacem sine inimitiis, pacem in qua non sit bellum involutum, pacem que non ut adversarios subjicit, sed ut amicos jungat. Quid dominationem pacem vocamus; et non reddimus unicuique rei vocabulum suum? Ubi odium est, appellatur inimitiis; ubi caritas, ibi tantummodo pax vocetur. Nos nec Ecclesiam scindimus, neque a patrum communione dividimur; sed ab ipsis, ut ita dicam, incunabulis catholice sumus lacte nutriti. Nemo namque magis Ecclesiasticus est quam qui nunquam hereticus fuit. Sed ignoramus absque caritate pacem, sine pace communionem. Legimus quoque in

corps avec l'Eglise que celui qui ne fut jamais hérétique. Nous ignorons la paix sans charité, et la communion sans la paix. Nous lisons aussi dans l'Evangile : « Si vous faites votre offrande à l'autel, et si vous vous rappelez alors que votre frère a quelque chose contre vous, laissez là votre offrande devant l'autel, allez d'abord vous réconcilier avec votre frère, et venez ensuite faire votre offrande. » *Math.* v, 23, 24. Si nous ne pouvons pas sans avoir la paix faire une offrande, à combien plus forte raison recevoir le corps du Christ? Avec quelle conscience m'approcherai-je de l'Eucharistie et répondrai-je Amen, si je doute de la charité de celui qui me l'administre?

3. Je vous supplie de m'écouter avec patience et de ne pas prendre la liberté pour une adulation. Quelqu'un communique-t-il avec vous à contre cœur? Quelqu'un détourne-t-il la face en étendant la main, et vous donne-t-il le baiser de Judas au banquet sacré? Je ne pense pas qu'à votre arrivée tremble la foule des moines; elle est plutôt dans la joie, tandis qu'elle s'empresse de venir à votre rencontre, sortant des profondeurs du désert et n'aspirant à vous vaincre que par l'humilité. Qui fait sortir ces hommes de leurs retraites? N'est-ce pas l'amour qu'ils ont pour vous? Dispersés dans les solitudes, comment se réunissent-ils tout à coup? N'est-ce pas votre affection pour eux qui les at-

Evangilio : « Si offeris munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris quia frater tuus habet aliquid adversum te, dimitte ibi munus tuum coram altari, et vade prius reconciliari fratri tuo; et tunc venies, offer munus tuum. » *Math.* v, 23, 24. Si munera nostra absque pace offerre non possumus, quanto magis et Christi corpus accipere? Qua conscientia ad Eucharistiam Christi accedam, et respondebo Amen, dum de caritate dubitem porrigentis?

3. Quæso te ut patienter me audias, nec veritatem adulationem putes. Quisquam tibi invitus communicat? quisquam extenta manu veritatem faciem; et inter sacras epulas Jude osculum porrigit? Ad adventum, ut reor, tuum non pavet Monachorum turba; sed gaudet, cum certatim tibi procedunt obviam, et de eremi latibulis exeuntes, suæ te cupiunt humilitate superare. Quis eos compellit extire? Nemo amor tui? Quis per eremum separatus in unum cogit? Nomen tua dilectio? Amare enim parvus debet. Arctus parvus et Episcopus debet, non timari. Antiqua sententia est : « Quem metuit quis, odit; quem odit, perisse cupit. »